



LA CNSS agit pour une meilleure protection sociale des travailleurs

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est engagée dans une dynamique de transformations, afin d'améliorer la qualité de ses prestations et s'intègre pleinement dans les axes principaux du Plan National de Développement. Elle constitue ainsi un levier stratégique pour la promotion du développement économique et social du Togo.

La CNSS assure au bénéfice des travailleurs des secteurs privés (formel et informel) et ceux du parapublic, la gestion du régime de sécurité sociale du Togo. Elle est régie, entre autres, par la loi n° 2001-016 du 29 novembre 2001, qui lui consacre un cadre institutionnel et juridique de droit privé d'utilité publique. Dans ce cadre, elle assure le recouvrement des cotisations sociales prévues par la loi, leur gestion et l'acheminement des différentes prestations sociales aux travailleurs bénéficiaires.

Renforcer les performances

L'actuel *Directeur Général*, madame Ingrid AWADE, nommée en mars 2017 à la tête de cette institution, a engagé plusieurs

initiatives en vue de renforcer les performances, la qualité des prestations, ainsi que celle des services offerts aux partenaires sociaux de son champ d'intervention :

- **La mise en place de la Gestion Électronique des Documents (GED).** Ce dispositif est destiné à assurer la prise en compte des requêtes des partenaires sociaux dans des délais maîtrisés et supprimer les interventions manuelles du personnel, sources d'erreurs et de risques de fraude. La GED permet de numériser les dossiers, de les gérer en version dématérialisée sur l'ensemble du circuit de leur traitement et de générer des notifications automatisées.

- **L'ouverture d'un programme de formation permanente du personnel.** Tout en renforçant les effectifs de l'institution, la Direction Générale a entrepris de créer de

meilleures conditions de travail, de renforcer les capacités de l'ensemble du personnel, d'assurer la mobilité du personnel et d'instaurer la culture de la gestion axée sur les résultats en matière de ressources humaines. Ces différents objectifs sont poursuivis, entre autres, à travers le programme de formation permanente qu'elle a lancé en mars 2018.

- **La mise en place de services dédiés aux usagers.** La pérennité du régime de sécurité sociale géré par la CNSS repose sur la confiance renouvelée des partenaires sociaux. Ainsi, pour asseoir et renforcer cette confiance, Madame le Directeur Général a décidé d'accorder une place importante aux partenaires sociaux. Cette démarche a été concrétisée par la mise en place de services usagers avec un accueil physique et téléphonique de qualité



Le Président Faure scellant la première pierre de l'Hôpital Saint Pérégrin.

et une permanence desdits services usagers sur la plage 7 h à 20 h, chaque jour ouvrable, sans interruption.

• La création d'un programme de formation des partenaires sociaux.

Il s'agit d'un programme trimestriel de formation approfondie des partenaires sociaux sur leurs obligations, démarches et formalités en matière de sécurité sociale. Cette initiative, dénommée « le vendredi de la sécu », se tient une fois chaque trimestre sur libre inscription des partenaires du monde de la sécurité sociale.

Par ailleurs, d'autres initiatives ont été engagées pour la transformation des services de la sécurité sociale : présence active de la CNSS au Centre des Formalités des Entreprises (CFE) et au guichet unique « Jeunes et Femmes entrepreneurs » en vue de délivrer le quitus social nécessaire pour les marchés publics ; délivrance du quitus social en 24 heures ; déconcentration des services de la CNSS avec une prise en charge totale de toutes les requêtes localement ; et réalisation d'actions sociales ciblées en faveur des couches défavorisées et des organisations de protection de l'enfance pour compléter le service des prestations techniques.

www.cnss.tg

Boulevard EYADEMA, 1 BP 69 & 1 BP 199 Lomé 1 TOGO
Tél. : (+228) 22 53 55 00 / 22 25 96 96
Mail : contact@cnss.tg

La CNSS saisit les opportunités du PND pour consolider sa viabilité financière à long terme

La CNSS s'est pleinement inscrite dans la dynamique du Plan National de Développement (PND) 2018-2022, initié sous la haute autorité de son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise.

Les plus importants projets lancés par cet organisme sont les suivants :

Participation à l'amélioration du climat des affaires

Par la digitalisation des formalités de collecte des cotisations sociales et de paiement des pensions, via sa plateforme de services « www.cnss.tg », la CNSS a procédé à la mise en ligne des opérations suivantes : télé-déclaration des cotisations sociales, formalités d'affiliation des entreprises et de leurs travailleurs, paiement des cotisations sociales à travers les réseaux des deux opérateurs de téléphonie mobile, télépaiement bancaire des cotisations en partenariat avec la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI-Togo).

Ces différentes transformations sont destinées à simplifier et réduire les coûts induits dans l'accomplissement par les entrepreneurs des formalités en matière de sécurité sociale. Ce faisant, cette simplification contribue à accélérer le processus de formalisation de l'économie informelle, élargissant ainsi l'assiette sociale

Le projet « Résidence Renaissance » (RR)



Initié par la CNSS, ce projet s'inscrit pleinement dans la vision de l'axe 1 du PND (« Créer un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier plan ») avec pour ambition d'offrir un produit immobilier de référence destiné à la vente nationale et internationale.

Situé sur le plateau de Tokoin, au centre de la ville de Lomé, sur une surface de 55 ha, ce projet comprend : 394 villas, 228 appartements et appart-hôtels, des espaces commerciaux et des bureaux, un centre commercial type mall, des immeubles de bureau et de boutiques, un complexe de formation supérieure, etc.

Le projet de « l'hôpital de référence Saint Pérégrin de Lomé »

Il s'agit de la construction et de l'équipement d'une structure hospitalière de référence de niveau IV, avec une couverture nationale et sous-régionale. Par cet investissement, la CNSS poursuit non seulement l'amélioration du plateau technique des soins de santé du Togo, mais aussi les objectifs de recherche de rentabilité, de placement de réserves et la satisfaction des besoins socio-économiques du pays.

